

Compte rendu du Conseil Municipal Mercredi 11 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 05/01/2023

Le onze janvier deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, David MUNIER.

Présents : Mmes DO CARMO Pollyanna, MATHIEU Catherine, HANA BILAK, MOULIN-SCHWARTZ Nathalie, MARTIN Colette, ROYER alexandra, Bernadette ROULLER

MM. MUNIER David, SAITTA Carmelo, DEHLINGER Christophe, CHIGGIATO Paolo, SEIDEL Lucien, FRENE Roland, MISSE Sylvain, Patrick TISSOT, Jean DUBOULOZ

Absents : Mme FERREIRA Cidalia, - MM LECOQ Jean, MITZAS Stéphane

Procurations : Stéphane MITZAS à Paolo CHIGGIATO, Cidalia FERREIRA à HANA BILAK, Jean LECOQ à MUNIER David

Secrétaire : DEHLINGER Christophe

I - CR 14/12/2022 : 1 abstention

II- Délibérations :

1- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater

Dans l'attente du vote du budget 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

| | BP 2022 | 25% | Autorisation |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| 10 Dotations Fonds divers Réserves | 100 000,00 | 25 000,00 | 25 000,00 |
| 20 Immobilisations incorporelles | 12 267,20 | 3 066,80 | 3 066,80 |
| 204 Subventions d'équipement versées | 16 411,62 | 4 102,90 | 4 102,90 |
| 21 Immobilisations corporelles | 132 956,57 | 33 239,14 | 33 239,14 |
| 21 Opé 71 Programme Annuel | 327 635,29 | 81 908,82 | 81 908,82 |
| 21 Opé 120 Maisons Assoc | 301 642,83 | 75 410,70 | 75 410,70 |
| 21 Opé 118 Centre de Bourg | 29 405,82 | 7 351,45 | 7 351,45 |
| TOTAL | 920 319,33 | 230 079,81 | 230 079,81 |

Les crédits autorisés sont obligatoirement inscrits au budget primitif.

Approuvé à la majorité : 16 voix Pour, 2 contre, 1 abstention

2 - Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 novembre 2016, concernant le bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux, qui a expiré le 31 août 2022.

DECIDE de relouer à la Société de chasse Chevry-Crozet, représentée par son président Monsieur BAGUET André **pour une nouvelle période de six années consécutives**, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2028. Ce droit de chasse s'exercera sur tous les terrains (marais et forêts) appartenant à la Commune de Chevry.

Mme ROULLET demande si cela est possible de publier les règles de chasse pour la prochaine saison.

Mme ROYER dit que cela sera publié dans une prochaine édition du chevryzien.

M. DUBOULOZ expose à l'assemblée les obligations des chasseurs et les règles des campagnes de chasse.

Approuvé à la majorité (12 voix Pour – 5 voix contre – 2 abstentions)

III- Tour de table :

Nathalie SCHWARTZ informe que le contrôle technique du véhicule des pompiers est à faire.

Carmelo SAITTA demande si le CPI de Chevry peut communiquer au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur leur activité.

Fin 20h45